À Fort-de-France, le 14 février 2023

**Communiqué de presse**

**L’URML Martinique alerte sur la remise en cause de la place du médecin traitant et de la fragilisation du système de santé, et soutien la grève du 14 février 2023**

Fait historique, le 14 février manifesteront les médecins libéraux, leurs syndicats, le Conseil National de l’Ordre des Médecins, des praticiens hospitaliers, pour exprimer leur épuisement, la perte de sens professionnel, et alerter la population sur les manques de moyens du système de santé dans toutes ses composantes, résultats de décennies de réformes sanitaires aux seuls objectifs comptables et coercitifs.

Pourquoi cette mobilisation unitaire et sans précédent ? Actuellement débattue au Sénat, la proposition de loi « *portant amélioration de l’accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, »* tend à brouiller les périmètres des métiers et des domaines de compétence de chacun.

Quelques exemples :

* Les infirmiers de pratique avancée seraient demain habilités à réaliser *« des prescriptions de produits de santé et de prestations soumises à prescription médicale obligatoire »*, définition on ne peut plus floue, qui plus est, à condition de le mentionner dans le dossier médical partagé. Il n’y a aucune garantie que l’information parvienne au médecin traitant ! Et cette nouveauté oublie les messageries sécurisées et autres outils de communication, au cœur d’une coordination d’exercice responsable ;
* Les masseurs-kinésithérapeutes devraient demain prendre en charge en priorité des patients atteints d’une affection longue durée. Cela aggraverait ainsi les prises en charge requises lors des sorties d’hospitalisation, notamment dans le cadre de la chirurgie ambulatoire.

À travers toutes ces mesures, ces exemples, c’est bien la place centrale du médecin traitant et la sécurité des prises en charge de second recours en établissement qui sont remises en cause.

Les enjeux démographiques des médecins, mais aussi des masseurs kinésithérapeutes, et des infirmiers selon les projections récentes, incitent effectivement à renforcer les organisations territoriales ; ces dernières ne seront néanmoins efficientes qu’à la condition d’être ouvertes à tous les professionnels de santé, dans le respect de leurs modes organisationnels d’exercice et de la responsabilité de chacun.

Ignorer la place et le rôle des Unions Régionales de Professionnels de Santé dans l’accompagnement, le conseil, parfois l’ingénierie de ces organisations témoigne de la méconnaissance du Code de la Santé Publique des rédacteurs de certaines propositions de loi. Rappelons que les URPS, seules instances représentatives des professionnels de santé libéraux, quel que soit leur mode d’exercice, se voient confier par la loi des missions dans l’organisation des soins et la réponse aux crises sanitaires.

Au lieu de trouver des solutions pour améliorer l’accès aux soins des patients, ces propositions de loi vont créer des tensions entre les professionnels de santé sur les territoires, accentuer les appréhensions à l’installation, renforcer le sentiment de défiance et d’hyper administration d’une activité médicale reposant pourtant sur les notions d’indépendance et d’engagement.

Pourtant la Martinique est fer de lance avec un exercice coordonné par la CPTS Madinina.

L’URML, comme elle le fait depuis des années, continuera de défendre avec détermination, auprès de nos tutelles, l’exercice libéral : sa diversité, sa réactivité, sa capacité d’adaptation, sa solidarité, pour la bonne prise en charge des patients martiniquais.

Contact Presse : Claudrey HELOISE

E.mail : c.heloise@adline-conseil.com

Mobile : 0696 39 76 01